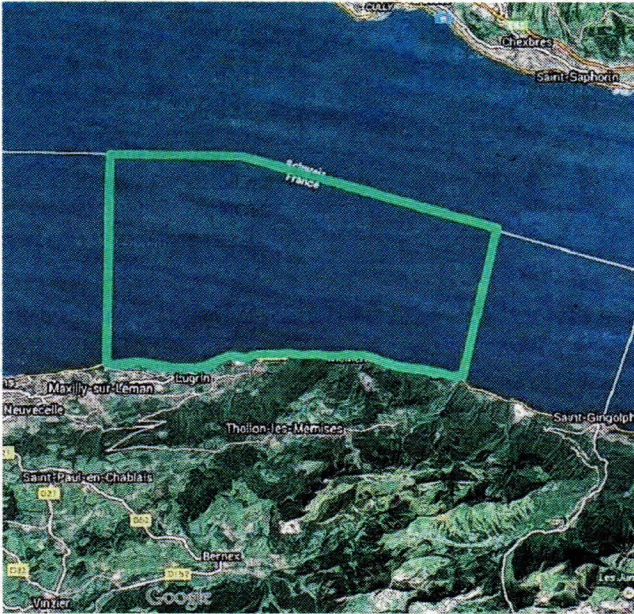


Jet-ski : un nouvel arrêté qui ne contente personne



Une zone du haut lac accueillera le jet-ski à moteur électrique.

Comme annoncé, la préfecture de Haute-Savoie a publié un nouvel arrêté réglementant, notamment, la pratique du jet-ski sur le lac Léman. Un texte qui prête le flanc à bien des critiques.

Depuis le 18 septembre et l'annulation de l'arrêté d'interdiction de 1989, les services de l'Etat cherchaient la bonne solution pour encadrer la pratique du jet-ski. A défaut de pouvoir l'interdire complètement, ce sont de fortes contraintes qui ont été imposées. Comme annoncé dans *Le Messager* du 27 novembre, une zone de navigation au droit de Meillerie et Lugrin a été définie dans laquelle les jets-skis pourront circuler de 14 h à 17 h à la condition expresse qu'ils soient à propulsion électrique. Une solution de compromis qui, comme il se doit, ne satisfait complètement personne.

Réunis en collectif, les opposants à la pratique du jet-ski se

sont très tôt prononcés pour une interdiction totale. Deux jours après la publication du nouvel arrêté, le collectif des "antis" organisait, samedi 13 décembre, un rassemblement de plusieurs centaines de manifestants (300 à 500 selon les estimations) à Thonon pour défendre sa position.

Malgré la forte pression mise sur les services de l'Etat, ils n'ont donc pas eu gain de cause. « Nous avons demandé l'interdiction totale, on ne l'a pas obtenu. L'arrêté est extrêmement contraignant, c'est vrai. Seulement, il faut qu'il y ait les moyens pour faire respecter ce règlement », note Mickaël Dumaz, président de l'association des pêcheurs professionnels et porte-parole du collectif "antis". Et d'ajouter : « On ne peut pas faire de pronostics sur ce qui va arriver alors nous allons attendre la belle saison pour voir comment cette réglementation est appliquée. Au printemps, nous aurons le résultat de l'étude d'impact Natura 2000 et



Entre 300 et 500 opposants se sont réunis le 13 décembre à Thonon.

de la consultation des autorités suisses. Il sera peut-être alors nécessaire d'aménager cet arrêté. C'est une affaire à suivre. »

Chercher la faille

D'autant que le collectif des "pros jet-ski" n'entend pas en rester là. Pour Florence Le Vot, la présidente du collectif, la préfecture a joué un coup pour rien : « Nous avons fait lire le nouvel arrêté réglementant la pratique du jet-ski sur le lac Léman à un avocat spécialisé dans la législation des transports. Cet arrêté ne précise aucunement que les jets-skis à moteur thermique sont interdits et il ne leur impose aucun règlement particulier à l'exception du fait que seuls les jets-skis à moteur électrique sont autorisés à évoluer dans une zone déterminée. C'est donc la même réglementation que celle des bateaux de plaisance qui s'applique aux jets-skis à moteur thermique sur la partie du lac Léman qui se trouve à l'extérieur de la zone. » Et Florence Le Vot de synthétiser : « Ce nouvel arrêté régleme exclusivement la

navigation en jet-ski à moteur électrique. »

A noter que le simple terme de jet-ski électrique pose problème puisqu'il n'existe aucune machine de ce type dans le commerce hormis celles considérées comme des engins de plage. Florence Le Vot : « J'ai d'ailleurs demandé aux fabricants de jets-skis s'ils planifiaient de produire des jets-skis électriques. L'un d'eux m'a alors répondu que si cela devait arriver un jour, ils appelleraient ce modèle "Cloclo"... » Et d'assurer : « Blague à part, je respecte d'ores et déjà cet arrêté. Je ne vais pas me mettre hors-la-loi tant qu'il n'est pas établi avec certitude que ce nouvel arrêté s'avère illégal comme l'était déjà le précédent. »

JULIEN BERRIER

Nouveau à LULLIN
Magasin de 160 m²
MEUBLES
DÉCORATION
LUMINAIRES
Chef-Lieu - 74470

Opération aux bémols

Mercredi 31 décembre, l'opération Nez Rouge, lancée la 14^e édition, est confidentielle de par son lieu de destination à domicile. Les listes préférant prendre le vol de leur réveil le 31 décembre 2013. Escoffier, responsable de Thonon, a ainsi transporté quelque 700 personnes et 350 véhicules depuis 10 000 km. »

Car les Nez Rouges ne pas de concurrencer les ne ramènent pas de personnes à donner avec leur



Les Nez Rouges de réveil, dès 19 h

Changement de propriétaire

LA PASTOUR

vous accueille

VENDREDI 19 décembre

pour la RÉOUVERTURE

de leur restaurant

Venez découvrir
une nouvelle ambiance
Banquets - Séminaires Restauration

JOUR DE FLEUR'AISON

JOYEUX NOËL
Ouverture de 8h à 20h
mercredi 24 décembre

Nouveautés 2014
Compositions de plantes
avec LED
Poinsettia, Azalées,
Cyclamen paillettes
Compositions